

Sud-inter-cdas

numéro 26 - Décembre 2012

En 2013, les "boulets" se dé-chainent !

En 2012, SUD a porté une réflexion sur le management en oeuvre au CG35 (conférence le 5 octobre avec la SCOP Le Pavé), et plus particulièrement sur ses effets auprès de service comme les CDAS (perte de sens dans le travail, qualité empêchée, burn out). Dans le discours managérial, le travail se réduit souvent à des chiffres, des ratios, des graphiques présentés en powerpoint... sinon le manager ne s'intéresse ni aux conditions de réalisation du travail, ni à son contenu, encore moins à ce qu'il permet de construction des identités professionnelles et de la santé des agents. Si vous entendez que l'on reproche à votre responsable de ne pas avoir "un management affirmé", c'est qu'il y a encore de l'espoir !

Logique de rentabilité, de qualité (comprenez "quality", emprunté au vocable du privé qui vise une conformité à des prescriptions), et donc de normalisation : bientôt vous n'aurez plus besoin de voir les gens, vous suivrez la procédure. A quand la certification selon des normes ISO des CDAS dans l'objectif de recherche de "satisfaction du client" ?

Avant d'en arriver là, vous pouvez agir avec SUD et reprendre la main : défendre son métier et arrêter les pratiques managériales actuelles sont une nécessité humaine et sociale !

Suite Assemblées générales des CDAS

Suite au mouvement du CDAS de Maurepas, SUD a proposé une AG le 25 septembre. Seul SUD a porté la suite décidée par les personnels présents. Ainsi, lors de l'AG du 18 octobre ont été retenues les idées :

- De **créer des résistances** : investir des lieux de parole au sein de chaque CDAS mais aussi ailleurs, utiliser le registre hygiène et sécurité (y mentionner, même anonymement, les événements de souffrance au travail), instaurer un débat permanent sur la question de quel travail social nous défendons au CG (tant sur le service à l'usager que sur l'éthique, la déontologie, les pratiques et les moyens nécessaires).

- D'un **cahier revendicatif** qui servira de socle aux agents des CDAS en réponse à la nécessité de défendre le cœur de tous les métiers, à la nécessité de s'imposer collectivement pour ne plus subir ni participer aux dérives, etc.

Les personnels présents le 18/10 ont validé la mise en route de ce cahier revendicatif qui pourrait se composer de récits d'expériences, en y rattachant une analyse, et de revendications sur ce que sont les métiers du travail social, ce qu'ils exigent et ce qui est défendu.

Les personnels en AG ont mandaté SUD pour construire ce cahier revendicatif :

- Vous pouvez contacter SUD ou envoyer vos

contributions individuelles ou collectives (une ou plusieurs revendications, témoignages...) qui les centralise et prépare le document final à valider en AG.

- SUD se rendra dans les CDAS pour construire et aller à la rencontre des collègues pour récolter témoignages, revendications, productions collectives ou individuelles, etc..

- Une nouvelle AG validera ce cahier revendicatif pour l'adresser aux élus de la collectivité et déterminera des suites à ce mouvement.

D'autres formes d'action n'ont pour l'instant pas été décidées, hormis celles en cours dans certains CDAS (voir page 4).

Merci de votre coopération

pour que tous les métiers de chaque champs du travail social (polyvalence, ASE, PMI, PAPH, insertion, centre de planification)

soient défendus comme il se doit par SUD !

"Le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent" disait Lucie Aubrac...

aussi SUD vous souhaite une bonne année de lutte et de résistance !



l'info Sud, c'est aussi un site internet : sud-departementaux35.org

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32

MIE: bilan de la mission présenté au CTP

Rappel

Dès l'élaboration du projet de cette mission, SUD avait apporté son point de vue sur l'opportunité de la création de cette mission, avec son intérêt mais aussi des points de vigilance. C'est pourquoi nous avons souhaité qu'il soit fait une évaluation de ce nouveau dispositif quelques mois après l'ouverture de ce service.

Dès janvier 2012, SUD a interpellé la collectivité, via un échange avec Mme GEFFROY (élue référente sur ce dossier) sur 3 points :

- le respect du cahier des charges par les associations qui se sont portées volontaires dans l'accueil des jeunes : pour certaines pas d'argent de poche, trousseau limité, pas d'activités proposées ;
- l'organisation de la mission ;
- les moyens en personnel octroyés inadéquats.

La réponse à nos questions a été renvoyée au bilan qui devait être présenté au CTP du 1er octobre et finalement a été repoussé à celui du 15 novembre.

Pour SUD, le bilan proposé en CTP est léger et ces conclusions un peu rapides.

Voici les 2 points de conclusion du "mini" bilan et sur lesquels SUD s'est exprimé :

1. « *Le fonctionnement et l'organisation de la mission MIE ont permis d'atteindre les objectifs visés* »

Sur ce 1er point, ce bilan n'évoque aucune concertation effectuée depuis la mise en place de la mission avec les partenaires engagés : la justice (qu'en est-il de la coordination avec le Parquet ? quelles perspectives ?), les associations (vérification de l'utilisation des financements publics, des prestations, d'un ajustement à envisager ?), le CHU (organisation des bilans de santé), les partenaires et institutions assurant des activités de jour et la scolarité... et que dire de rencontres avec les usagers eux-mêmes ou de leurs représentants associatifs ?

Reprenons sur les objectifs visés au départ :

- « *prendre en charge les jeunes MIE dès leur arrivée sur le territoire départemental avec ou sans papiers et se déclarant mineurs* ». Les agents affectés à cette mission œuvrent à cela mais dans quelles conditions ? Il y a nécessité d'analyser plus finement dans quelles mesures ils ont la possibilité d'accueillir correctement ces jeunes et de les accompagner.

- « *déconnexion de l'unité d'accueil des MIE du service des CDAS* » : l'objectif est certes atteint, mais cela justifie-t-il qu'il en soit ainsi ? Nous interrogeons la pertinence du rattachement direct de ce service à l'agence qui ne permet pas à cette équipe ASE de faire du lien avec leurs

Motion d'actualité adoptée par le congrès de SUD Départementaux 35

L'accueil des Mineurs Isolés fait partie des compétences obligatoires du Département dans le cadre de la protection de l'enfance. Les mineurs isolés étrangers ne font pas exception. Alors qu'une mission spécifique a été créée pour permettre une prise en charge adaptée et respectueuse de ces jeunes, ce service est saturé depuis des mois par un manque de places d'accueil adaptées et par une inadéquation du nombre de personnels pour assurer leur accueil et leur accompagnement : en septembre dernier, 2 éducateurs étaient en charge de 124 mineurs isolés accueillis ; un éducateur étant affecté en renfort pour 24 mineurs isolés « logés » en hôtel. Le Conseil général justifie ce choix dans l'attente d'une gestion des flux migratoires par l'Etat.

SUD est en parfait désaccord sur le raisonnement du conseil général.

Le syndicat SUD Départementaux 35 réuni en congrès revendique le déblocage en urgence de moyens (places d'accueil et postes d'éducateurs, de psychologue et de secrétariat) pour permettre un accueil digne pour ces enfants tout en garantissant des conditions de travail décentes aux agents de cette mission.

le 23/11/2012

collègues de CDAS : pas de Responsable Enfance Famille dédié, pas d'équipe pluridisciplinaire pour échanger et réfléchir sur les prises en charge, pas de participation à des réunions d'équipe large (lieu d'échanges et de réflexions sur les questions touchant au secteur social et médico-social, l'actualité du département...). Ne serait-il pas plus pertinent que cette équipe ASE soit rattachée à un CDAS, dans les locaux et au sein d'une équipe de CDAS ? L'administration s'est dite prête à y réfléchir.

- « *La mission d'accueil devra être la plus courte possible* » : sur ce point, force est de constater que ça n'est pas le cas. Et pour cause, les passations en CDAS ne se font qu'après décision du Procureur, dont les délais vont au-delà des 4 mois, alors qu'elles pourraient s'effectuer une fois que la mission a engagé les démarches et organisé la prise en charge des MIE.

2. « *Néanmoins, l'importance du flux entrant de MIE génère des difficultés dans l'exercice des missions* ».

De cette 2^{ème} phrase de conclusion aucune préconisation de remédiation n'est proposée. Par ailleurs, **SUD ne souscrit pas à cette analyse** : les difficultés dans l'exercice des missions relèvent actuellement de l'organisation de ce dispositif (vu précédemment) et des moyens insuffisants alloués qui, dès le départ étaient trop justes, et qui ne suivent pas les besoins réels.

Nos préconisations et l'urgence !

Ce dispositif arrive à saturation et il serait nécessaire de :

- Développer les offres d'accueil.
- Octroyer des postes supplémentaires pour assurer les tâches administratives, d'accueil, d'accompagnement éducatif, de conseil technique et d'analyse clinique.

Car c'est une équipe sous-dotée en personnel (éducateurs, psychologue et secrétaire) qui subit une importante charge de travail, accentuée quand l'un d'eux s'absente, des agents sous pression et qui ne se posent pas (travaillent dans l'urgence et dans l'angoisse sur la gestion des arrivées, sautent les pauses déjeuner...), et avec des amplitudes horaires non maîtrisées, etc. Les conditions de travail ne leur permettent plus d'assurer la qualité du service rendu comme ils le voudraient, ce qui les affecte. Aujourd'hui, la santé de ces agents est en jeu.

C'est une équipe qui, certes est solidaire pour assurer au mieux sa mission auprès des jeunes, mais dans un état d'épuisement physique et psychique dont l'employeur doit se préoccuper.

SUD réclame une rencontre avec le Président depuis plusieurs mois à ce sujet qu'une information au CTP ne saurait remplacer !

Info de dernière minute: le Défenseur des droits, s'inquiétant des pratiques françaises envers les MIE, vient de formuler 15 recommandations en affirmant que "l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer" sur les enjeux relatifs à la "politique des flux migratoires"...

Inoculation de management: après les médecins, les CT

Dernièrement deux postes de conseillers techniques (CT) sont parus à la vacance. Quelle ne fût pas notre (mauvaise) surprise de constater que celui du Blosne était ouvert au grade de conseiller socio-éducatif (normal...) mais celui de St Malo ouvert aussi au grade d'attaché avec une mission de management d'équipe !

Revoilà donc une vieille idée de création de postes de CT polyvalent, adjoint "fourre-tout" du responsable.

Encore une attaque en règle de la fonction des CT :

- instaurer un rôle hiérarchique incompatible avec la fonction de CT amenant des confusions pour l'équipe ;
- ajouter une tâche sur une fonction qui réclame déjà beaucoup de disponibilité ;
- créer des fonctions d'encadrement sur l'effectif déjà en poste des CT.

C'est inadmissible !

Reconnaissance des travailleurs sociaux en catégorie A

Depuis plus de 20 ans, les travailleurs sociaux se mobilisent pour obtenir la reconnaissance de leurs Diplômes d'Etat sanctionnant trois années d'étude supérieures au niveau II et la requalification de leurs cadres d'emplois en catégorie A.

Avec les accords « Durafour » de 1992, une reconnaissance partielle avait été obtenue par la création du Classement Indiciaire Intermédiaire instaurant des grilles indiciaires au-dessus de celle du B type.

En 2011, l'attribution, dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (ECTS), de 180 crédits européens aux Diplômes d'Etat des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants, équivalant au niveau Licence légitime notre revendication et permet le positionnement immédiat des travailleurs sociaux en catégorie A (comme cela a été fait pour les infirmières).

Or, le 3 octobre dernier, c'est une **régression de près de 20 ans** qu'a proposée le gouvernement en maintenant les projets de textes d'intégration dans les nouvelles grilles type de catégorie B prévus par ses prédécesseurs au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Lorsqu'elle était dans l'opposition, la nouvelle majorité présidentielle disait soutenir nos revendications. Pourtant, les employeurs siégeant au CSFPT, de droite comme de gauche, ont voté pour ces textes, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales.

C'est inacceptable !

SUD demande expressément au Président du Conseil général d'appuyer nos revendications auprès du gouvernement et de l'Assemblée des Départements de France, dont il partage les orientations politiques :

- Une mesure urgente de requalification des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants en catégorie A ;
- L'inscription immédiate au niveau II du répertoire des certifications professionnelles des formations des travailleurs sociaux ;
- Un véritable déroulement de carrière en catégorie A pour la filière sociale en catégorie A similaire à celui des autres filières dans le cadre de la thématique « parcours professionnels, carrières et rémunérations » de l'agenda social.

La satisfaction de ces revendications mettrait fin à une injustice qui touche, encore une fois, une filière majoritairement féminine et témoignerait d'une véritable reconnaissance de l'expertise des travailleurs sociaux, aujourd'hui ramenés statutairement à des fonctions de gestionnaires de l'action sociale !

L'écho des CDAS

Maurepas suite

Les renforts à l'ASE (une secrétaire et un travailleur social) obtenus arrivent à échéance au 31/12 et personne ne connaît leur devenir... l'activité, elle, continue, et **la grogne et le mal-être** des agents aussi !

Alerte à Thorigné

SUD a lancé une alerte CHS suite aux émanations, dont l'analyse a révélé des éléments toxiques. Leur concentration est peut être en-dessous des seuils mais les symptômes des collègues persistent (irritations et inflammations des yeux, des voies respiratoires, nausées, maux de tête)

Au-delà de l'imminence, cette exposition continue (depuis déjà 2 ans !) est un danger permanent, aggravé par les risques à long terme.

SUD les soutient dans leur demande de relogement.

Guichen-Bain et Combourg-Dol même combat !

Le pôle territoires avec le service organisation oeuvre pour équilibrer la taille de ces CDAS. Mais ce qu'ils proposent fait fi de l'entité CDAS, des métiers et est un **massacre de toute logique d'un travail social pluridisciplinaire** (par exemple, enfance et aides financières à Bain et PAPH, logement à Guichen), sans tenir compte de l'impact pour les usagers. Tout cela à effectif constant bien sûr (sauf pour des postes de responsables)!

A marche forcée, les collègues sont mis à mal. A la demande des équipes, une intersyndicale SUD-CFDT s'est constituée pour les soutenir.

Un vigile à Fougères

Pour faire face à des situations de violence d'un usager consignées dans le registre Hygiène et Sécurité, l'agence a décidé de mettre un vigile à l'accueil du CDAS... efficace jusqu'à un certain "poing"!

Redon

Sur la base de chiffres considérés comme erronés par l'équipe, le temps de secrétariat ASE est remis en cause et saucissonné vers d'autres fonctions. L'équipe a écrit au Président pour faire entendre sa voix.

Au-delà, c'est dans un souci "d'efficacité" que le RC prend la main: remise en cause des évaluations des professionnelles ("envahies par les émotions") et de conclusion de commission, modification de rapports, blocage des demandes de placement... il faut faire baisser les chiffres! Et puis, si vous vous sentez surchargés, c'est que vous êtes mal organisés !

SUD dénonce vivement ces méthodes managériales et leur impact sur les agents et les usagers.



**Contactez SUD pour
informer et être informés,
s'organiser ensemble,
être conseillés et soutenus !**

Alertes et retraits à Montfort

Devant les situations répétées d'alertes et des demandes de protection face à des usagers violents, SUD a demandé une enquête CHS.

Les collègues travaillent dans l'urgence, n'ont plus le temps d'échanger sur les situations, de faire un travail social ou éducatif de fond, trop de délais dans les décisions à prendre (REF et RC)... les difficultés sont partagées dans tous les métiers.

Résultat: **arrêts maladie, turn-over, perte de confiance** des partenaires et des AssFam.

Vitré

L'équipe ASE avec le soutien de SUD a interpellé le Président sur les conditions difficiles pour exercer ses missions et sur les répercussions sur les usagers et l'équipe (éduc, AS, secrétaires, psychologue, REF, puéricultrices et AssFam).

De plus, l'équipe est mécontente du projet d'agencement de ses futurs locaux. Un bâtiment sera construit près de l'agence. Les plans ne prévoient pas de bureaux pour le REF et les CSG qui iront à l'agence, les délires architecturaux vont à l'encontre de lieux adaptés au public reçu (portes vitrées partout, salle d'attente et de consultation PMI en open-space, cafeteria collée à la permanence et commune avec l'agence, l'accueil téléphonique et physique sera commun avec l'agence également...

CQFD: la rationalisation des moyens nuit aux agents, à leur identité professionnelle, et aux usagers.

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom : prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date : signature :

à retourner sous enveloppe à : Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex